

Félicitations aux heureux parents de :

DIOP Alicia née le 31 Octobre 2013

RIGAUX Thomas né le 16 février 2014

JANVRIN Arthur né le 31 Octobre 2013

MICHEL Clément né le 22 Avril 2014

BAUDINO Loane née le 21 Novembre 2013

ROSSI Mathilde née le 14 mai 2014

TOMA Mathis né le 7 Décembre 2013

Félicitations aux nouveaux mariés :

LAURE Christine et **CHARPENTIER** Hervé 26 Octobre 2013

LIDOVE Sabine et **NAEL** Thomas 23 Novembre 2013

Sincères condoléances aux familles de :

CATTANEO Louis

décédé le 12 Octobre 2013

PERRIN Jeanne Vve **FERRAND**

décédée le 6 Mars 2014

MAREGGIO Berthe

décédée le 4 Novembre 2013

VORPE Suzanne Vve **MOSER**

décédée le 20 mars 2014

FLORES Yvette

décédée le 13 Novembre 2013

LABOUESSE Maurice

décédé le 31 Mars 2014

PELLEGRINO Françoise

décédée le 19 Novembre 2013

BERNARD Simone Vve **NIVELLE**

décédée le 10 Avril 2014

CHABERT Charles

décédé le 22 Décembre 2013

RIGAUD Fernande Vve **LANGUASCO**

décédée le 23 Avril 2014

CHIABRERO Angèle

veuve **FABRE** décédée le 20 Février 2014

JANKOWSKI Franck

décédé le 11 Mai 2014

RAYBAUD Honoré

décédé le 28 Février 2014



Bulletin Municipal

Montfort Sur Argens

Juin 2014

Le mot du Maire ...

Un nouveau mandat



Les urnes ont rendu leur verdict ce 23 mars dernier. Une large majorité des électeurs a accordé sa confiance à l'équipe que je conduisais. Nous en sommes très honorés et nous nous attacherons à vous représenter dignement et fidèlement.

L'ensemble du Conseil Municipal est maintenant installé. En effet, suite aux démissions des deux leaders de la liste adverse, visiblement peu passionnés par la vie Montfortaise et peu enclins à tenir leurs engagements de campagne, d'autres démissions sont intervenues. Finalement, trois élus de la liste concurrente siègent dans votre assemblée communale.

Les adjoints ont reçu leurs délégations et les commissions communales se sont formées. Vous découvrirez plus après leur composition. Les prospections, les réflexions et les dossiers peuvent s'engager.

Un premier budget a été validé, l'année 2014 sera une année de transition en matière d'investissement pour nous permettre de retrouver une trésorerie confortable suite aux dépenses importantes engagées pour l'école. Diverses réalisations sont toutefois programmées, vous en trouverez le détail plus loin.

En fonctionnement, du nouveau interviendra dans la vie de tous les jours de notre village, malgré le contexte difficile dans lequel nous place l'État en nous demandant de faire plus tout en nous donnant moins.

Nos propos électoraux n'en prennent que plus de sens encore. Devant les difficultés, il nous faut nous unir pour les surmonter et faire des choix. Plus que jamais, je suis convaincu que nous devons tous être acteurs de notre vie collective. Ce bulletin municipal est un des vecteurs qui doit nous y inciter.

Bonne lecture et à très bientôt.

Eric Audibert

Vos élus ...

Les Adjoints



Frédérique ROUSTANG,
1ère Adjointe
Urbanisme,
Aménagement



Alfred FURLIN,
2ème adjoint
Travaux
et voirie

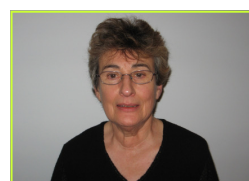


Jacqueline ROLFE,
3ème adjointe
Communication, Tourisme
et vie associative



Patrice BURLANDO,
4ème Adjoint
Affaires scolaires,
périscolaires et jeunesse

Les Conseillers Municipaux



Lucienne QUINANZONI



Henri COLOMBO



Jacqueline HOUSSARD



Pierre BONNET



Aude HEZARD



Agnès FELIX



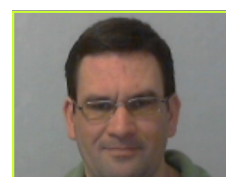
Laurent REMY



Jean-Pierre MADONIA



Sabine NAEL



Jean-Marc DUBUC,

Le retour de la tradition



Il était d'usage la veille du 1er Mai de rassembler pots et plantes autour de la fontaine place de la Mairie.

Les habitants ont eu l'agréable surprise de découvrir la fontaine fleurie le 1er Mai au matin alors que la tradition s'était perdue depuis quelques années.

En espérant que l'année prochaine il en soit de même pour que la tradition perdure.

Villes et Villages
Fleuris

Village Fleuri

Nous remercions les nombreux Montfortais participant au concours des Maisons Fleuries. Les lauréats des 7 catégories représenteront la commune au concours départemental des Villes et Villages Fleuris 2014.

Le Comité Départemental visitera le village dès le mois de Juin, aussi, nous comptons sur les efforts de tous pour voir le village obtenir une **Fleur** dès cette année.

Fleurir est l'affaire de tous et ce printemps ensoleillé se prête bien au jardinage. Les équipes techniques sont à pied d'œuvre pour entretenir et aménager.

Ce printemps voit également naître le tout nouveau Jardin Potager de l'école.



« Lou Jas doù Libre »

Autour d'une petite exposition de quelques œuvres et documents, la Médiathèque a célébré le centenaire de la mort de F. MISTRAL.



Bon à savoir

État Civil

Depuis le 1er Janvier 2014, la Carte Nationale d'identité n'est plus valide 10 ans mais 15 ans.

L'allongement de 5 ans concerne :

- * Les nouvelles CNI sécurisées délivrées à partir du 1er janvier 2014 pour des personnes majeures
- * Les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.
- * Les CNI pour les mineurs ne sont pas concernées et restent valables 10 ans.
- * La prolongation de validité est automatique, vous n'avez aucune démarche à faire.

Le
nouveau
Plan-Guide Communal
2014
est à votre disposition
en Mairie.

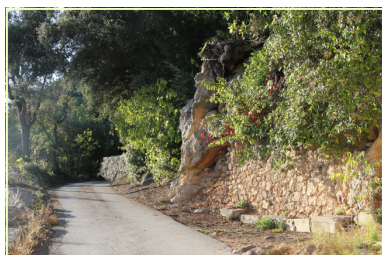
Parking du Château

Début des travaux de
renforcement du mur de
soutènement (effondré)
parking du château.
Les travaux seront achevés
fin Mai.

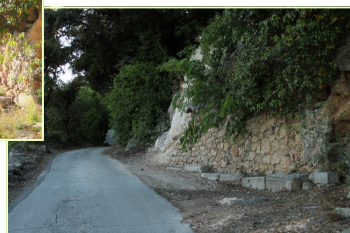
Chemin du Clon

Une réduction de l'emprise "des rochers" à été faite dans le virage de la Cigale, créant ainsi des plateformes facilitant le croisement de "véhicules de tourisme"

Avant



Après



Divers

Les services Technique viennent de réceptionner "Une Balayeuse Autoportée"



permettant de travailler sur les "rues" avec faible emprise sur la circulation et d'accéder à de petites surfaces comme les "trottoirs", "rampes d'accès" Etc...

Sa puissance permet l'accès à des voies urbaines "pentues" comme la rue de la Glacière.

Ce nouvel équipement de nettoyage des voiries communales a pour objectifs de réduire la difficulté des opérations mais aussi d'économiser le temps passé à cette fonction afin de le consacrer à d'autres tâches.

Les Commissions

Le Maire est président de droit de toutes les commissions

FINANCES ET ECONOMIE

Président : **Éric AUDIBERT** Email : e_audibert@orange.fr

Membres : Frédérique ROUSTANG, Jacqueline ROLFE, Lucienne QUINANZONI,
Jean-Marc DUBUC, Patrice BURLANDO.

AMENAGEMENT ET URBANISME

Présidente : **Frédérique ROUSTANG** Email : f-roustang-montfort@orange.fr

Membres : Pierre BONNET, Henri COLOMBO, Lucienne QUINANZONI, Laurent REMY,
Jacqueline ROLFE.

TRAVAUX ET VOIRIE

Président : **Alfred FURLIN** Email : a-furlin-montfort@orange.fr

Membres : Pierre BONNET, Henri COLOMBO, Jean-Marc DUBUC.

COMMUNICATION – TOURISME ET VIE ASSOCIATIVE

Présidente : **Jacqueline ROLFE** Email : j-rolfe-montfort@orange.fr

Membres : Agnès FELIX, Frédérique ROUSTANG, Jacqueline HOUSSARD, Laurent REMY,
Patrice BURLANDO, Sabine NAEL.

AFFAIRES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET JEUNESSE

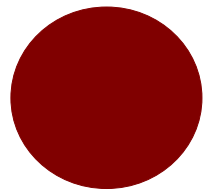
Président : **Patrice BURLANDO** Email : p-burlando-montfort@orange.fr

Membres : Aude HEZARD, Frédérique ROUSTANG, Laurent REMY, Sabine NAEL.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Président : **Laurent REMY** Email : l-remy-montfort@orange.fr

Membres : Aude HEZARD, Pierre BONNET, Jacqueline HOUSSARD, Henri COLOMBO,
Jean-Pierre MADONIA.



Collecte des encombrants

A compter de cette année, la collecte des encombrants sera effectuée par le **SIVOM du HAUT VAR** et non plus par les services techniques de la Mairie.

Toutefois, les inscriptions se font toujours en Mairie ou par téléphone au 04.94.37.22.90.

Les encombrants seront ramassés devant le domicile les jours de collecte dont les dates sont mentionnées ci-dessous.

Prochains ramassages Du SIVOM

Les Lundis 23 juin, 28 juillet, 25 août,
22 septembre, 27 octobre, 24 novembre et 15 décembre.



**TOUT DEPOT OU ABANDON D'ORDURES,
DE DECHETS ou DE MATERIAUX
SUR LA VOIE PUBLIQUE EST SANCTIONNE PAR LA LOI.**



Débroussaillage

Malgré les pluies hivernales, les massifs sont secs et le risque Incendie élevé. Ce risque s'amplifiera avec l'arrivée de l'été.

Il est rappelé que le débroussaillage est obligatoire. Le Comité de secteur est en cours d'actualisation, des contrôles et des informations sont à venir.

Dans cette optique, vous êtes informés qu'un élu, accompagné du policier municipal rendra visite prochainement aux propriétaires concernés par cette mesure.

Ecole



Depuis la rentrée des vacances de printemps, les élèves des classes primaires (CP-CM2) ont rejoint les classes maternelles au sein du nouveau groupe scolaire.

Le dernier bâtiment de ce projet a en effet été réceptionné le 14 avril dernier.

Après 6 années de travail (élaboration du projet en partenariat avec l'équipe enseignante et les délégués de parents d'élèves, recherche de financement, coordination des travaux), nous avons le plaisir d'accueillir toutes les classes dans le groupe scolaire Octave Vigne.

Nous remercions l'équipe enseignante pour sa participation au déménagement ; celui-ci s'est déroulé de façon sereine et efficace.

Les élèves et leurs enseignants travaillent désormais dans des locaux spacieux, modernes et adaptés, nous l'espérons pour la réussite de leurs parcours scolaires.



Cérémonie du 8 Mai



**Le Maire, accompagné
des enfants de l'école,
a déposé une gerbe
au pied de la stèle du
souvenir
pour commémorer
la fin de la Seconde
Guerre Mondiale.**

Principaux investissements 2014

Le Conseil Municipal a voté son budget le 29 Avril 2014.
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 386 435.63 €.

En section d'investissement, les dépenses en sur équilibre de 192 185 € s'élèvent à 1 383 185.71 € et les recettes à 1 575 370.71 € (y compris les restes à réaliser 2013) dont notamment en opérations nouvelles :

Les travaux et acquisitions suivants :

- mise aux normes ascenseur de la mairie
- acquisition de matériel informatique, de logiciels et de mobilier pour la Mairie
- travaux d'aménagement du cimetière
- travaux supplémentaires école primaire, mobilier et matériel informatique école
- acquisition d'une balayeuse et du mobilier pour les festivités
- réfection toiture bâtiment communal Grand Rue
- éclairage public passage piéton cimetière
- réfection cloche église et traitement orgue
- revêtement chemins communaux
- acquisition parcelle D 686
- aménagement d'un local médical dans l'ancienne école
- acquisition parcelle Écluse
- remise en état mur château
- installation d'une passerelle sur l'Argens
- Sécurisation rocher Cigale
- Acquisition parcelle D 149
- Installation de radars pédagogiques
- Confection mains courantes village

Taux d'imposition 2014

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition au même niveau qu'en 2013, soit :

	Taux 2013	Taux 2014	Produit attendu
Taxe d'habitation	12, 50 %	12, 50 %	266 250 €
Taxe foncière (bâti)	19,38 %	19, 38 %	247 483 €
Taxe foncière (non bâti)	87, 87 %	87, 87 %	39 893 €
TOTAL			553 626 €

Brûlage des déchets verts

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var										
Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)										
DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT							
	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT							
		Fumer	TOLÉRÉ	INTERDIT				TOLÉRÉ		
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT							
			1/01 31/01	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06 30/09	1/10 31/12			
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de :	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)		POSSIBLE sauf si 1 ou 2	1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h	2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air
		- travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussailllements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.								
		Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2		INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 15 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)		POSSIBLE sauf si 1 ou 2			
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE sauf si 1				POSSIBLE sauf si 1			
▶ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition. ▶ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur. ▶ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention. POSSIBLE sauf si 1 ou 2 et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et raïssée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant. 1- Vent supérieur à 40 km/h 2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : www.atmospaca.org) Informations et imprimés sur le site internet : www.var.gouv.fr										

À retenir :

⇒ **Le brûlage de déchets verts est interdit**, sauf dans certains cas précis :

1. Pour les agriculteurs et les forestiers
2. Pour les personnes concernées par le débroussaillage obligatoire.

Si vous ne correspondez à aucune des 2 catégories ci-dessus, vous pouvez déposer vos déchets verts à la déchetterie TRIS-TERRUBI.



P.A.P.I

Les dramatiques inondations de juin 2010 et novembre 2011 ont rappelé l'urgence d'agir pour prévenir les inondations sur le territoire du Bassin de l'Argens et ses affluents.

Le P.A.P.I est un document qui regroupe l'ensemble des actions mises en œuvre pour réduire la vulnérabilité d'un territoire face au risque d'inondation.

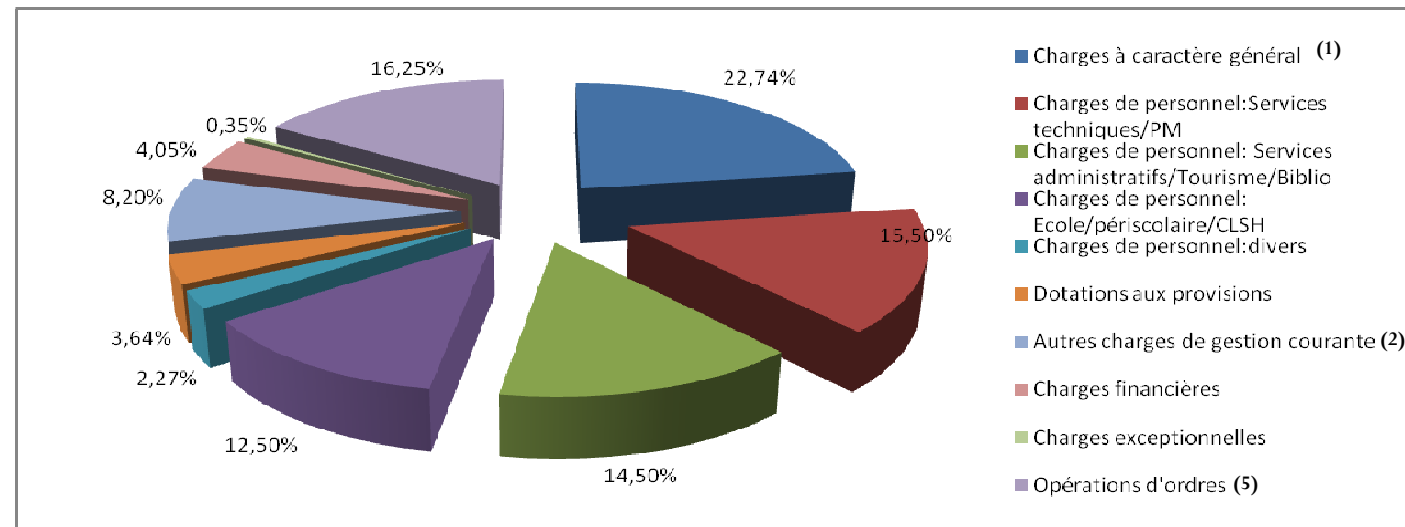
Le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) vise à développer la conscience locale du risque, améliorer les procédures d'alerte et de gestion de crise, à engager des actions de vulnérabilité et à limiter le débordement des cours d'eau pour les crues les plus fréquentes.

http://www.var.fr/conseil_general/environnement-cadre-de-vie/papi

ZOOM sur les Finances Communales - Compte Administratif 2013

-Fonctionnement-

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 370 571, 90 €

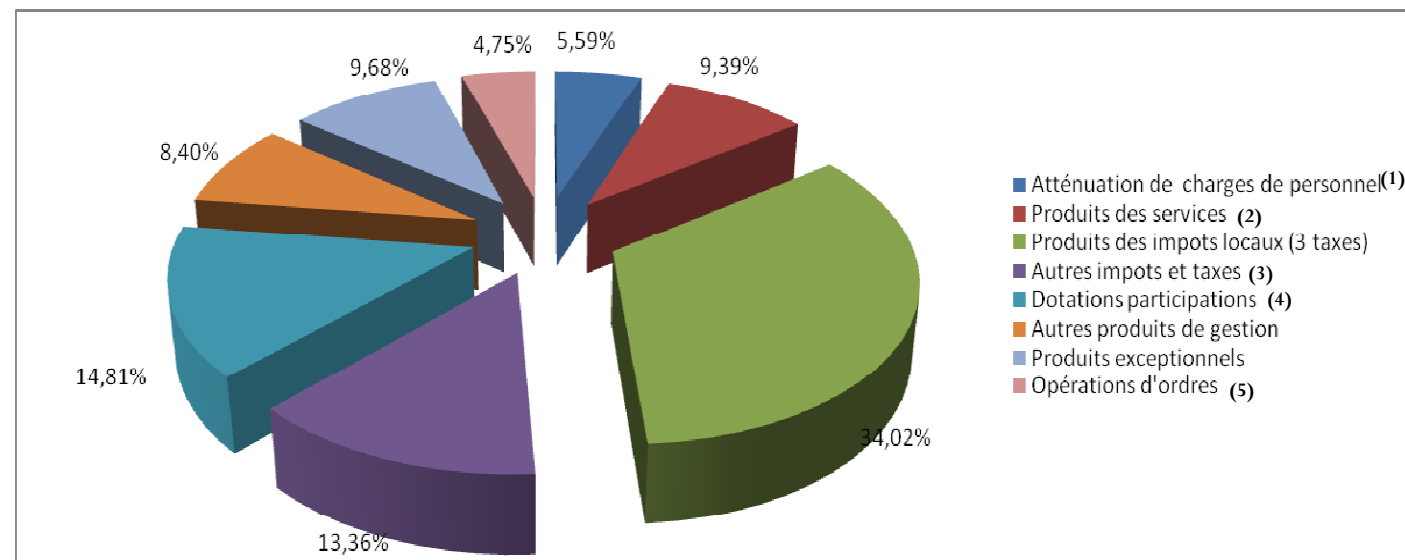


(1) Les charges à caractère général englobent notamment l'achat de biens et services :électricité, eau, alimentation, télécom, affranchissement, fournitures, l'entretien des bâtiments, des terrains, la maintenance, les contrats,...

(2) Les autres charges de gestion courante regroupent notamment les indemnités des élus, les contributions aux organismes de regroupement et les subventions aux associations et au CCAS.

Dans les charges de personnel, 13.04 % sont affectés au service de l'eau et de l'assainissement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 599 687, 08 €



(1) Il s'agit de remboursement de rémunération de personnel en maladie.

(2) Il s'agit des recettes des services (restaurant scolaire, périscolaire, ALSH et autres) ainsi que la quote-part de salaires versée par le budget de l'eau et de l'assainissement.

(3) Les autres taxes regroupent essentiellement la taxe afférente aux droits de mutation, la taxe sur l'électricité et les dotations de la CCCP

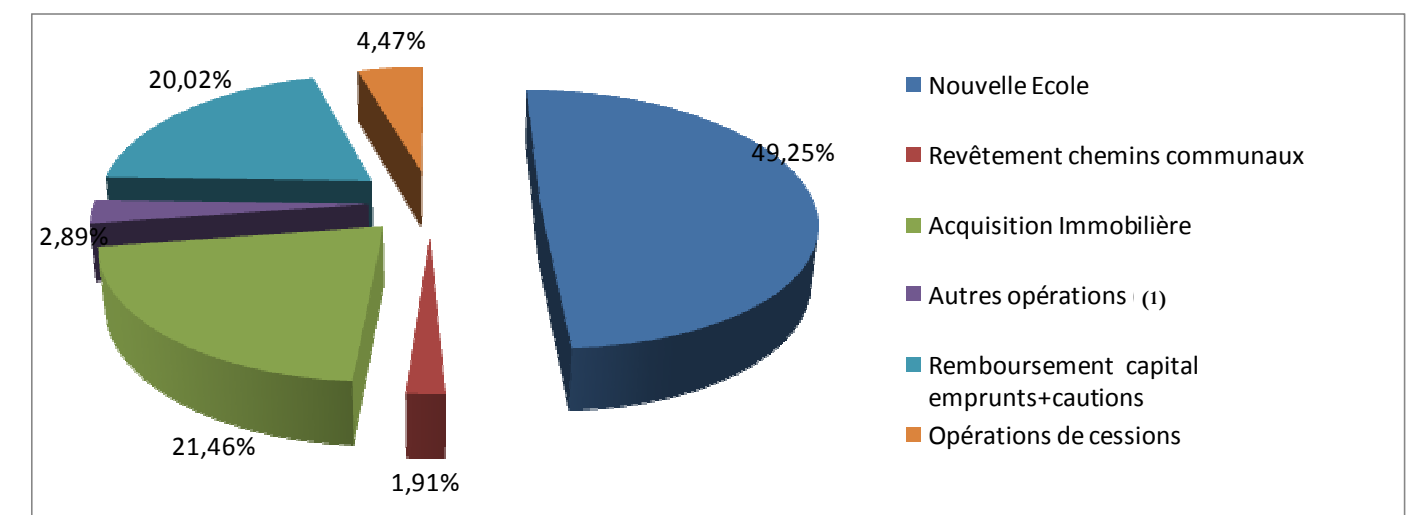
(4) Ce chapitre regroupe les dotations de fonctionnement de l'État et les autres subventions des organismes publics.

(5) Les opérations d'ordres, 16.25% en dépenses et 4.75% en recettes, sont des écritures budgétaires suite à la vente de biens.

SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT de 229 115.18 €

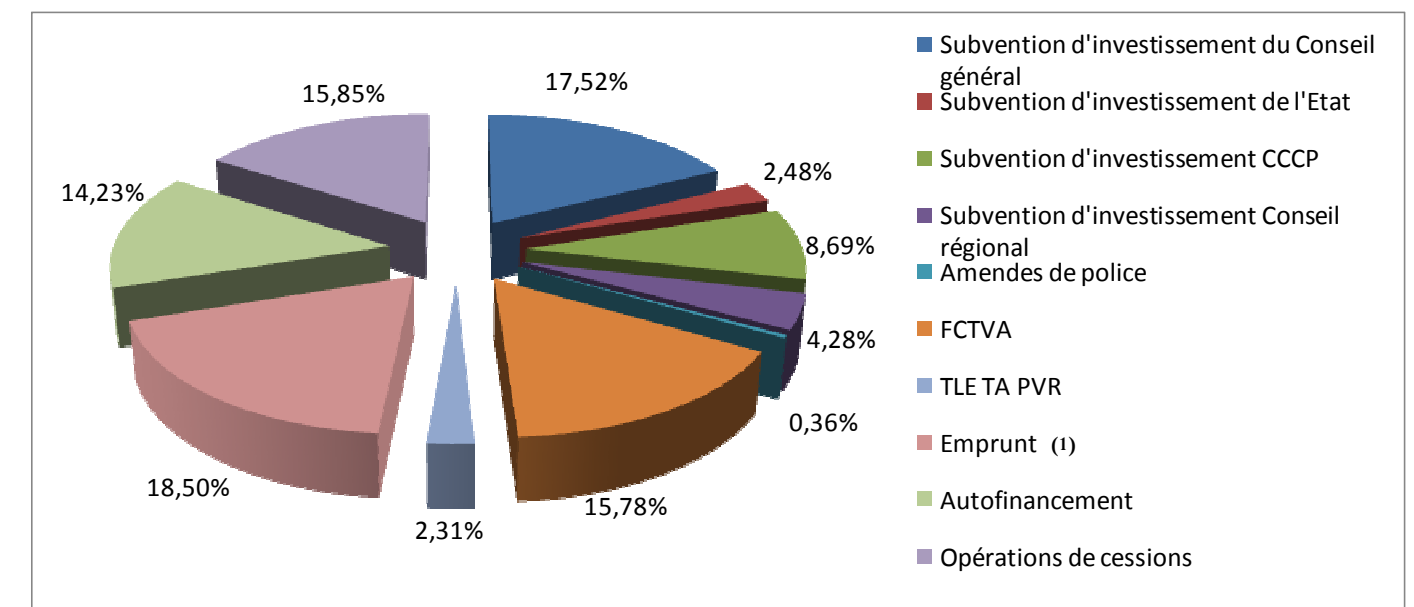
-Investissement-

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 627 425.87 € (hors opérations d'ordre)



(1) les autres opérations regroupent divers travaux et acquisitions pour la Mairie, les services techniques (véhicule), les bâtiments communaux...

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 182 305.39 € (hors opération d'ordre)



(1) Un emprunt de 160 000.00€ a été contracté en 2013 pour la construction de l'école Primaire et un emprunt de 100 000.00 € pour l'acquisition de la Fruitière et du Cellier.

FCTVA : Fond de compensation TVA

PVR : Participation pour Voirie et réseaux

TLE : Taxe Locale d'Équipement

TA : Taxe d'Aménagement